

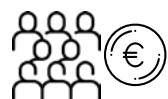
Dossier de présentation

Souscrire à Énergie Partagée

Septembre 2022



Énergie Partagée
Investissement est l'outil
d'investissement citoyen
dans la production
d'énergie renouvelable.



Nous collectons
l'épargne auprès de
milliers de citoyens...



...et l'investissons dans
des projets citoyens
d'énergie renouvelable



...afin d'en garantir
la maîtrise locale et
citoyenne.

CARTE D'IDENTITÉ

Année de création :
2011

Objet :
**Investissement dans les
énergies renouvelables**

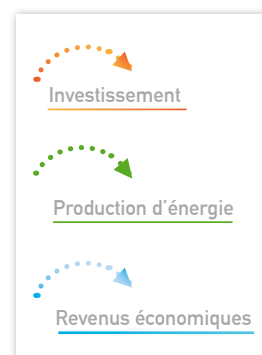
Structuration :
**Société en commandite par
actions**

Siège social :
Vaulx-en-Velin (69)

Labellisation :
Fair-Finansol (depuis 2011)

Agrément :
**Entreprise solidaire d'utilité
sociale (depuis 2011)**

En chiffres :



KUI SOMMES-NOUS ?

> Visionnez en cliquant ici
le webinaire de présentation
d'Énergie Partagée



Énergie Partagée Investissement est une structure du mouvement Énergie Partagée. Elle a été créée dans le but de soutenir financièrement les initiatives de transition énergétique développées au bénéfice des territoires et de leurs habitants. En s'appuyant sur l'épargne confiée par des milliers de citoyens !

Les structures et outils Énergie Partagée...



L'**association** sensibilise à l'énergie citoyenne et en fédère les acteurs et porteurs de projet à l'échelle nationale.



La **coopérative** appuie les acteurs locaux dans des montages partenariaux pour développer les énergies renouvelables.

L'OUTIL D'INVESTISSEMENT



Énergie Partagée Investissement collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

Structuration

Société en commandite par action

Commanditaires :
+7000 actionnaires

Commandité :
Énergie Partagée Coopérative

... au service d'une mission : promouvoir l'énergie citoyenne

« La mission d'Énergie Partagée est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de **projets citoyens**, respectant les valeurs de cette Charte. »

Extrait de La Charte du mouvement Énergie Partagée



Porter la voix de
l'énergie citoyenne



Accompagner,
outiller et faciliter
les projets

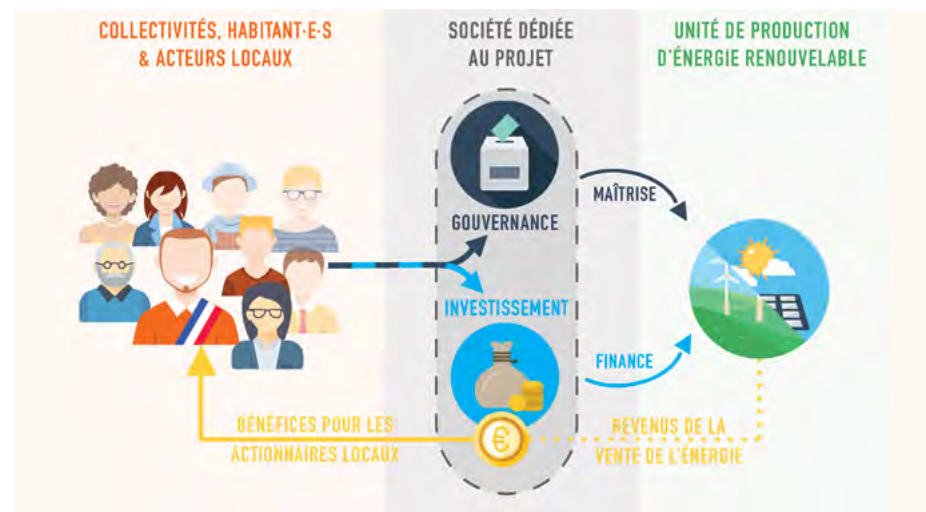


Engager l'épargne
citoyenne pour la
transition énergétique



En soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.



Des projets citoyens, encouragés partout en France

Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable que finance Énergie Partagée Investissement placent **l'intérêt local comme enjeu prioritaire**. L'idée est que les revenus et bienfaits, tant financiers que sociaux, **bénéficient en premier lieu aux habitants et au territoire**.

Bien plus que des projets d'énergie !



Production d'une
énergie 100%
renouvelable

.....



Des nouveaux
revenus pour les
territoires

.....

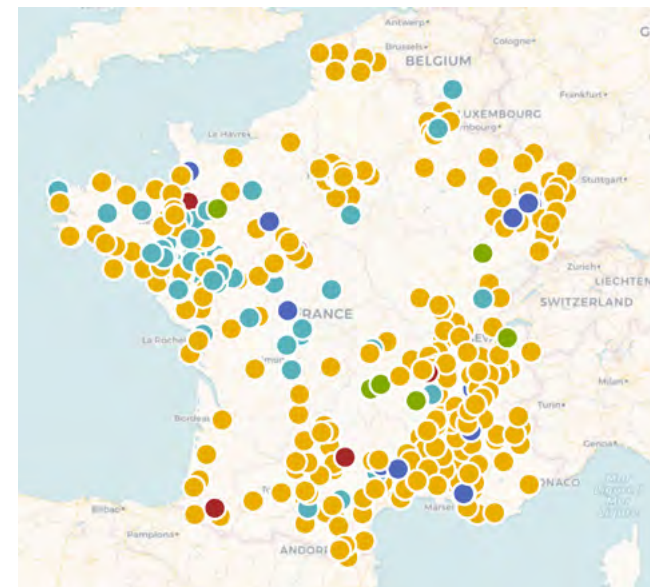


Une transition mieux
partagée et mieux
acceptée

.....



Un effet d'entraînement
vers d'autres initiatives
vertueuses



Le label Énergie Partagée, pour distinguer ces projets exemplaires



Le label Énergie Partagée distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Il évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 12 critères qualité, répartis sur 5 axes-repères : *l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie*. Il est décerné par l'association Énergie Partagée.

Des retombées économiques plus de 2 fois supérieures !

Maîtrisés et financés par les collectivités et les habitants, les projets citoyens d'énergie renouvelable génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux.



Centrale solaire des Ponts de Cé (49) - Crédit Christophe Guérin

COMMENT INVESTISSONS-NOUS ?

L'appui financier d'Énergie Partagée est conditionné à la conformité du projet avec nos valeurs citoyennes et à la solidité du projet qui est évaluée avec l'aide de notre réseau d'experts des énergies renouvelables sur tout le territoire et sur toutes les technologies.



Parcs éoliens



Centrales hydroélectriques



Toitures et parcs solaires au sol



Unités de méthanisation



Chaufferies bois énergie



Centrale photovoltaïque d'Albi Pélissier

> Visionnez en cliquant ici le webinaire dédié à notre activité d'investissement.



L'investissement Énergie Partagée en 4 étapes :

1



Grace à son réseau, **Énergie Partagée** identifie des **projets citoyens d'énergie renouvelable** qui nécessitent l'appui d'un investisseur solidaire pour se réaliser.

2



Parallèlement, **Énergie Partagée** collecte l'épargne **citoyenne** sur toute la France et constitue ainsi des fonds mobilisables pour ses futurs investissements.

3



Après une **analyse approfondie du projet**, **Énergie Partagée** investit et permet de boucler le financement. Les travaux peuvent être lancés, tout en gardant la pleine maîtrise locale du projet.

4



Une fois l'installation mise en service, **les revenus de la vente de l'énergie** permettent de rentabiliser le projet et de rémunérer à terme les investisseurs dont Énergie Partagée et ses actionnaires.

Les critères de l'investissement

- ✓ Une démarche citoyenne validée par Énergie Partagée
- ✓ Une gouvernance stable et transparente
- ✓ Une production d'énergie évaluée et fiable
- ✓ Une rentabilité financière raisonnable

3 marqueurs de nos investissements

1 Mutualiser pour mieux sécuriser

L'investissement à Énergie Partagée est **réparti sur l'ensemble des projets**, de toutes tailles et de toutes technologies, situés partout en France. Cette spécificité garantit une **meilleure résilience face aux aléas de la production** d'énergie renouvelable, et permet de soutenir une plus large palette de projets tout aussi essentiels localement.

2 Intervenir au plus près des territoires et de leurs besoins

Énergie Partagée intervient en **fonds propres** dans les projets soutenus car cela facilite l'obtention du prêt bancaire, mais aussi parce que l'origine de ces fonds propres détermine la gouvernance. Ainsi, aux côtés des porteurs de projets locaux, Énergie Partagée **s'assure - et rassure - de la bonne démarche citoyenne du projet** et du respect de nos valeurs éthiques.

3 S'inscrire dans une finance patiente et transparente

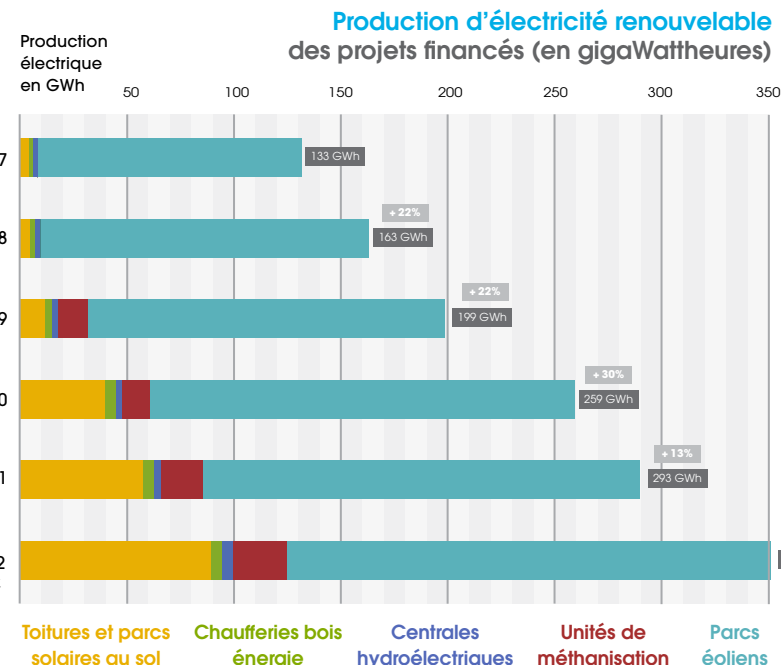
Nous savons que les projets de production d'énergie renouvelable doivent dans un premier temps rembourser les prêts bancaires avant de pouvoir verser des revenus aux actionnaires. **C'est dans cette optique patiente que nous envisageons nos investissements**, et que nous les proposons à nos actionnaires citoyens.



Par ailleurs, nous sommes attachés à une **totale transparence sur nos investissements**.

Nos actionnaires peuvent facilement [consulter l'état de nos investissements sur notre site internet](#) et lors de l'assemblée générale, et se tenir informés des actualités des projets soutenus grâce à nos bulletins d'information.

Les actionnaires peuvent également participer au Conseil de Surveillance, qui contrôle les activités de l'outil d'investissement, en lien direct avec l'équipe.



CARACTÉRISTIQUES DU PLACEMENT ÉNERGIE PARTAGÉE

> Toutes les réponses à vos questions
dans notre rubrique FAQ.



L'investissement à Énergie Partagée se fait sous la forme d'achat d'actions non cotées.

Nous vous informons de toutes les conditions et caractéristiques de votre placement pour vous décider en toute sérénité.



Valeur initiale de l'action :	100 €
Total des valorisations annuelles (2022) :	14,40 €
Prix de l'action en 2022 :	114,40 €

Frais :	3% à la souscription
Frais de retrait :	Aucun
Frais de garde :	Aucun

Retrait possible une fois par an après l'assemblée générale annuelle (sur demande avant le 30 juin)

Type de produit	Actions non cotées Énergie Partagée Investissement
Orientation du placement	Participation en fonds propres dans les sociétés de projets citoyens de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie.
Engagé dans les projets	28 320 872 € (au 31 décembre 2021)
Durée de placement conseillé	10 ans
Risque	Risque de perte en capital – rendement non garanti

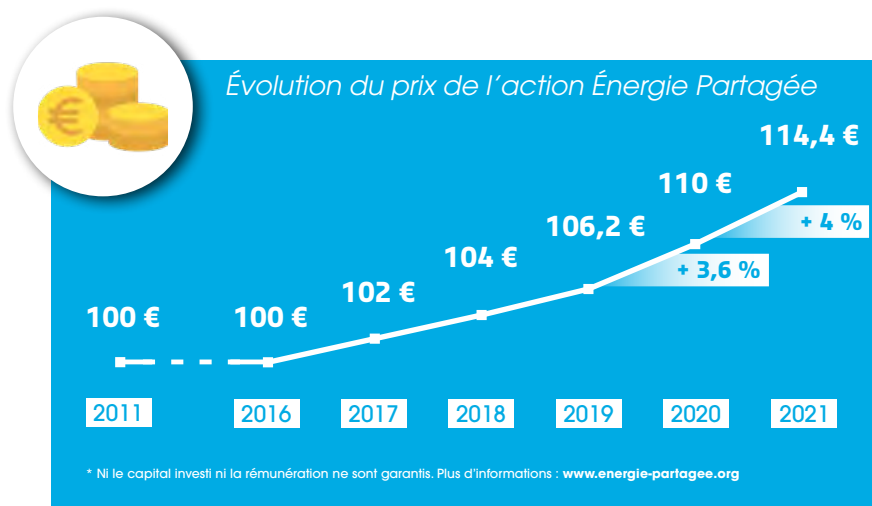
Quelle rentabilité des actions ?

Dès sa création, Énergie Partagée s'est fixé l'objectif de valoriser raisonnablement les investissements de ses actionnaires, grâce à la rentabilité des projets financés.

Depuis 2017, cette rémunération a pris la forme de primes d'émission, votées en assemblée générale.

Et la fiscalité ?

Aucune déclaration à faire auprès des impôts lors de votre souscription. Déclarations uniquement lors de la plus ou moins value d'actions après cession.



Énergie Partagée Investissement est agréé Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et bénéficie du label Finansol, qui garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne.

Les actionnaires parlent du placement Énergie Partagée

Témoignages reçus suite à une étude menée sur l'actionnariat, septembre 2021.

« Je suis très heureuse de voir l'essor qu'a pris le mouvement ces dernières années, avec une belle communication, dynamique et positive qui aide, j'en suis sûre, à attirer de nouveaux actionnaires peut être moins « militant de la 1ère heure » comme j'ai pu l'être, et c'est très positif ! Bravo pour le travail accompli. »

« Merci de nous offrir la possibilité d'investir sereinement et proprement. »

« Je suis très satisfait d'être actionnaire d'Énergie Partagée. Cela donne du sens à mes placements avec un rendement correct. »

« Énergie Partagée me donne le sentiment d'une très bonne gouvernance et m'offre une communication cohérente et de qualité. Continuez ! »

83%

des actionnaires Énergie Partagée envisagent de souscrire à nouveau*

Sur 1721 répondants à une étude menée auprès des actionnaires Énergie Partagée (septembre 2021).

fair.

Financer
Accompagner
Implémenter
Rassembler

Grace à ses niveaux de sécurité, de liquidité et de rentabilité, le placement Énergie Partagée a obtenu la note globale de 2/3 par l'organisme Fair-Finansol, référence de la finance solidaire.

Sécurité de l'épargne



Potentiel de gain



Disponibilité de l'épargne



COMMENT SOUSCRIRE ?

La souscription d'actions Énergie Partagée se fait intégralement en ligne - et en 5 minutes - sur notre plate forme sécurisée CoopHub. Notre équipe est disponible pour vous accompagner dans votre démarche.

Avant de souscrire, nous vous invitons à lire attentivement le **Document d'information Synthétique** qui comporte toutes les précisions sur les modalités et l'utilisation de la souscription pour bien en appréhender les risques.

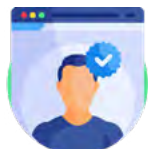
À retrouver sur :

<https://energie-partagee.org/documentation/>



1. Connectez-vous

à la [plate-forme sécurisée de souscription CoopHub](#).



2. Créez votre compte

en indiquant vos coordonnées et vos préférences.



3. Choisissez le nombre d'actions souhaité

Le montant total se calcule automatiquement.



4. Validez votre souscription

Vous confirmez votre signature grâce à un code reçu par SMS.



5. Vous êtes (presque) actionnaire

N'oubliez pas de payer par virement ou chèque.



Une fois actionnaire...

- Vous avez accès à votre **espace personnel d'actionnaire**, où vous pouvez gérer vos actions et resouscrire.
- Vous pouvez recevoir par email nos **bulletins d'information**.
- Vous êtes invité·e à l'**assemblée générale annuelle** et aux **Rencontres de l'énergie citoyenne**.
- Vous pouvez participer aux travaux du **Conseil de Surveillance**.
- Et vous pouvez parler avec fierté d'Énergie Partagée autour de vous... (on compte sur vous).



Énergie Partagée Investissement

10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin
Tel : 01 75 43 38 62

www.energie-partagee.org/souscrire/

